

Formation Post Universitaire
Société Française de Cytologie Clinique (SFCC)

La cytologie urinaire :
Mise en pratique du « Système de Paris V2 »

Jeudi 9 et Vendredi 10 octobre 2025 en distanciel
Formation de 14h30 à 18h00 sur 2 demi-journées

V1 20/05/2025

Ce livret concerne les formateurs, les participants, le/la, président(e) de la SFCC, et son secrétariat

Organisatrices / Intervenantes

Pr Monique COURTADE-SAÏDI

monique.courtade-saidi@univ-tlse3.fr

Dpt d'Anatomie & de Cytologie Pathologiques
Institut Universitaire du Cancer Toulouse Oncopole
Toulouse, France

Dr Laetitia LACOSTE-COLLIN

l.lacoste-collin@medipath.fr

Medipath Feuillants
116 Route d'Espagne
Hélios 3 - Toulouse

Dr Stéphanie CAUDROY

MCU-PH en Histologie

UFR Médecine de Reims

51, rue Cognacq Jay - CS30018 –
51092 Reims Cedex

stephanie.caudroy@univ-reims.fr

Dr Camélia RADULESCU

Service d'Anatomie et Cytologie Pathologiques

Hôpital Foch, Suresnes

cm.radulescu@hopital-foch.com

Formation courte

Lieu : Visioconférence Zoom

Durée : 7h00 sur 2 demi-journées de 14h30 à 18h00

Nombre de participants : nombre minimum de participants requis : 10 - nombre maximal : 25

Inscription en ligne : www.francesfcc.org, onglet «formations»

Public : Médecins titulaires d'un DES d'Anatomie et Cytologie pathologiques et médecins juniors de spécialité Anatomie et Cytologie Pathologiques

ÉLÉMENTS PRATIQUES DE LA FORMATION A DISTANCE :

Cette session de formation d'une durée de 2X3h30 se déroulera via l'application Zoom. Elle **débutera à 14h15 afin que vous disposiez de 15 minutes pour** vous permettre de vous connecter et de vous présenter.

Pour participer à la réunion Zoom :

LIEN Zoom envoyé 3 jours avant la formation

Merci de rentrer dans la salle d'attente de la session zoom

- **en indiquant votre prénom, nom** afin de vous identifier (important pour la feuille de présence)
- **en activant votre webcam/vidéo.**
- Prévoyez de participer à cette session dans un endroit calme, dans un fauteuil confortable, dans une pièce avec un accès WIFI et une bonne bande passante.
A 14h30 précises vous aurez accès à la session d'enseignement.
La formation se terminera à 18h00.
- Chaque participant a l'obligation d'avertir un des responsables de la formation ou son représentant dès qu'il a connaissance d'un incident sur la connexion ZOOM à l'aide du « tchat ».

OBJECTIFS et MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Les principaux objectifs pédagogiques sont :

- Rappeler les critères du Système de Paris
- Savoir évaluer le rapport nucléo-cytoplasmique
- Savoir reconnaître un carcinome urothélial de haut grade (CUHG)
- Savoir reconnaître les différents critères de la catégorie négative pour le CUHG
- Savoir identifier les atypies

La 2^{ème} version de la classification du « Système de Paris » a été publiée en 2022. Elle apporte des informations complémentaires à la 1^{ère} version et bénéficie d'études réalisées avec l'utilisation de cette classification. Les nouveautés sont à connaître pour une interprétation optimale de la cytologie urinaire, examen facile à réaliser mais nécessitant une expertise cytologique.

La formation se déroule en deux parties, la première partie veillera à mettre en pratique la reconnaissance des classes négative et de haut grade, la deuxième partie abordera les cytologies atypiques, approfondira les notions vues initialement et soulignera l'apport de l'IA et de la biologie moléculaire.

LES SUPPORTS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUES

- Série de lames de collection (lames virtuelles) commentées par les enseignants
- PDF des présentations remis aux participants en fin de session

Conseils de lecture :

The Paris System for Reporting Urinary Cytopathology. EM Wojcik, DFI Kurtycz, DL Rosenthal, Editors, Second Edition, Springer 2022.



Tous les questionnaires doivent être remplis en utilisant l'adresse email qui a été donnée au secrétariat de la SFCC au moment de votre inscription.

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES :

- **Pré-test** en début de séance, **post-test** en fin de séance (questionnaires Google Forms)

- Comparaison des résultats entre le pré-test et le post-test
- Les 2 questionnaires d'évaluation de la formation (Google Forms) à remplir seront envoyés en fin de session dans l'espace de discussion Zoom et seront à compléter, afin d'obtenir l'attestation de formation

QUESTIONNAIRES D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Les documents de formation et l'attestation de présence seront remis après avoir participé à la session de formation dans sa totalité, réalisé les tests (pré-et post-tests), renvoyé les 3 questionnaires

- **Q1** : "Evaluation avant la formation" : besoins des participants" qui précise vos besoins spécifiques pour cette formation
- **Q2 et Q3** : "Evaluation après la formation" : satisfaction des participants et satisfaction des participants sur l'organisme SFCC

LES ATTESTATIONS

L'attestation de présence sera envoyée après avoir participé à la formation, par courriel, à la demande du participant.

L'attestation de formation sera envoyée par courriel après participation à la totalité de la formation, et :

- Remise des 3 questionnaires remplis,
- Participation au pré-test et au post-test



Tous les questionnaires doivent être remplis en utilisant l'adresse email qui a été donnée au secrétariat de la SFCC au moment de votre inscription.

PROGRAMME

Jeudi 9 octobre

14h15 - 14h30 : Connexion et accueil des participants

14h30 - 14h45 : Pré test Evaluation des connaissances

14h45 - 14h55 : Rappel de la classification du Paris System V2 (MCS)

14h55 - 15h10 : Les techniques cytologiques et les attendus dans les CR (SC)

15h10 - 15h30 : Classe : cytologie négative pour le carcinome urothélial de haut grade (MCS) : rappel des critères

15h30 - 15h40 : Cytologie des carcinomes urothéliaux de haut grade (SC) : Rappel des critères

15h40 - 16h00 : Cytologie du haut appareil (MCS)

16h00 à 16h20 : Pause détente

16h20 - 17h45 : Lecture de lames

17h45 - 18h00 : Questions diverses, discussion avec les participants

Vendredi 10 octobre

14h15 - 14h30 : Connexion et accueil des participants

14h30 - 14h45 : Les cytologies atypiques (CR)

14h45 - 15h00 : Cytologie suspecte de carcinome urothélial de haut grade et diversité des carcinomes urothéliaux de haut grade (LC)

15h00 - 16h00 : Lecture de lames

16h00 à 16h20 : **Pause détente**

16h20 - 16h35 : Les tests moléculaires et l'apport de l'IA à la lecture (LC et CR)

16h35 - 17h35 : Lecture de lames

17h35 - 18h00 : Post test, correction, liens et réponses aux questionnaires d'évaluation Q2 et Q3

VI - TARIFS :

- Pathologiste, membre de la SFCC : **525€**
- Pathologiste, non membre de la SFCC : **700€**
- Assistant hospitalo-universitaire en poste en France ou résident ou ex-AFSE, membre de la SFCC : **265€** (*justificatifs : copie de l'arrêté de nomination et une copie de la carte d'identité*)
- Assistant hospitalo-universitaire en poste en France ou résident ou ex-AFSE, non membre de la SFCC : **395€** (*justificatifs : copie de l'arrêté de nomination et une copie de la carte d'identité*)
- Docteurs juniors (*sur justificatifs : carte d'étudiant en médecine valable pour l'année en cours avec la date de naissance, ou un certificat de scolarité émanant de la faculté de médecine auquel est joint une copie de la pièce d'identité*) : **80€**

VII - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Cette formation est exclusivement réservée aux :

- Médecins titulaires du C.E.S. ou du D.E.S. d'Anatomie et Cytologie Pathologiques, aux assistants, aux résidents, aux ex-AFSE et aux docteurs juniors.

VIII - FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

- Les personnes qui souhaiteraient bénéficier de la Formation Professionnelle Continue, sont priées de demander une convention de formation au secrétariat de la SFCC que vous pouvez contacter via l'adresse sur le site contact@francesfcc.org ou via l'adresse du secrétariat sfcc.secretariat@gmail.com
- Vous pouvez également télécharger le document sur le site internet.
- Les inscriptions répondent aux mêmes règles qu'évoquées ci-dessus. Un accord écrit de la formation est demandé.

IX - HANDICAP

Les personnes en situation de handicap sont amenées à se faire connaître auprès du secrétariat de la SFCC (sfcc.secretariat@gmail.com) afin d'organiser au mieux, en fonction des besoins spécifiques, la réalisation de leur formation.

Il n'y aura pas de dispositions organisationnelles adaptées aux malentendants et malvoyants.

IX - RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE AUX PARTICIPANTS

Article 1 : Objet

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du Travail.

Le présent règlement s'applique à tous ceux qui participent à une action de formation organisée par la Société Française de Cytologie Clinique et ce pendant toute la durée de la formation suivie.

Article 2 – Contrat entre la SFCC et les participants à la formation

- L'inscription se fait exclusivement sur le site internet de la SFCC.
- La validation de l'inscription est faite par la secrétaire de la SFCC qui vérifie les informations transmises et le règlement de la formation. Si nécessaire, la secrétaire contacte les inscrits à la formation pour leur demander de compléter les informations ou le règlement.
- Si les participants ont besoin d'informations sur la formation, ils contactent par mail le secrétariat de la SFCC.
- Les participants reçoivent par écrit une attestation d'inscription à la formation dans un délai de 2 à 10 jours indiquant que le contrat est conclu entre le participant et la SFCC. Les participants dont les demandes d'inscription ont été refusées sont informés par écrit dans les plus brefs délais. Ils peuvent être mis sur liste d'attente en cas de désistement de l'un des participants.

Article 3 – Clauses de réserve

- Le contrat peut être soumis à un nombre minimum de participants, comme indiqué dans la description de la formation. Si la formation est annulée et que le contrat ne peut être exécuté, les frais de formation seront remboursés.
- Le pré-test et le post-test mentionnés dans la description de la formation doivent être passés dans les délais signalés.
- Les participant n'ayant pas donné les informations permettant de les identifier (adresse email d'inscription) pour comparer le résultat des pré et post-test comme ceux n'ayant pas répondu à un des tests ne pourront pas se voir délivrer l'attestation de formation. Ils auront l'attestation de participation à la formation.

Article 4 – Tarifs et paiement

Les tarifs sur le site internet sont applicables à l'ensemble de la formation.

Les tarifs à prix réduits doivent être justifiés (adhésion à la SFCC, assistantat de moins de deux ans, docteurs juniors...)

Le mode de paiement est seulement indiqué sur le site internet.

Article 5 – Modifications de réservation/d'inscription

Une modification de réservation n'est possible que dans des cas exceptionnels et avec l'accord de la SFCC (Par ex ; report d'une formation sur une autre formation au cours de l'année en cours).

Article 6 – Discipline générale

- Les participants doivent se conformer aux horaires de formation indiqués sur le programme et communiqués par la Société Française de Cytologie Clinique.
- Les participants sont tenus de s'identifier sur la plateforme ZOOM de la formation (Nom, Prénom, Ville) pour valider la feuille d'émargement.

- Les personnes en situation de handicap sont amenées à se faire connaître auprès du secrétariat de la SFCC (sfcc.secretariat@gmail.com) afin d'organiser au mieux, en fonction de leurs besoins, la réalisation de leur formation.
- Sauf circonstances exceptionnelles, les participants ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation.
- Il est formellement interdit aux participants de quitter la formation sans motif, de troubler le bon déroulement de la formation par son comportement.

Article 7 – Droits d’auteur

- L'ensemble du matériel des cours, des tests et des lames numérisées est protégé par un droit d'auteur. – L'accès « identifiant et mot de passe » sur la plateforme « teleslide » de la faculté de Grenoble est confidentiel et ne peut être utilisé que pour un strict usage personnel pendant la période indiquée. – La documentation pédagogique remise lors de la session de formation est protégée par le Code de la propriété intellectuelle et ne peut être utilisée que pour un strict usage personnel. L'utilisation du matériel à d'autres fins est interdite.
- Un simple droit d'utilisation, non cessible, est exclusivement conféré aux participants à la formation pour leur utilisation personnelle dans le cadre de leur participation à cette formation.
- Il est notamment interdit de faire une copie pour des tiers ou de rendre accessible sur internet ou d'autres réseaux à titre onéreux ou gratuit, revendre ou utiliser à des fins commerciales le matériel de la formation ou des tests. Il est interdit de retirer les éventuels signes distinctifs, les emblèmes de la SFCC ou les mentions de droit d'auteur. Il est formellement interdit d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation. Toute violation du droit d'auteur est passible de poursuites pénales.
- La Société Française de Cytologie Clinique décline toute responsabilité en cas de perte, ou détérioration de la documentation pédagogique envoyée lors de la session de formation.

Article 8 – Résiliation de la formation

- Sous réserve de modification en cas de circonstances ou d'événements graves et exceptionnels
En cas de circonstances ou d'événements graves et exceptionnels ou de modification de telles circonstances ou de tels événements déjà existants sur lesquels la SFCC n'a pas d'influence (par exemple, émeutes, guerre ou conflits terroristes, catastrophes naturelles, épidémies, etc.), la SFCC se réserve le droit de vous proposer des modifications de notre service (par exemple, en termes de temps ou d'espace). Dans ce cas, nous vous soumettrons une nouvelle offre en fixant une échéance et vous demanderons de nous indiquer si vous souhaitez accepter l'offre modifiée ou plutôt résilier le contrat. Si vous résiliez le contrat, nous vous rembourserons tout paiement que vous aurez éventuellement effectué (le cas échéant, au prorata de l'état actuel de la prestation de services fournie).

Article 9 – Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la Société Française de Cytologie Clinique pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :

- Avertissement écrit
- Blâme
- Exclusion temporaire ou définitive à une formation de la SFCC

Article 10 – Garanties disciplinaires (art. R 6352-3 et suivants du Code du Travail)

- Aucune sanction ne peut être infligée au participant sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps des griefs retenus contre lui (article R6352-4 du Code du Travail).
- Lorsque le Président ou le Secrétaire général de la Société Française de Cytologie Clinique envisage de prendre une sanction, il convoque par lettre recommandée avec accusé de réception le participant en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien

Article 11 – Publicité du règlement

Le présent règlement intégré dans le Livret d'Accueil est remis à chaque participant.

FORMULAIRE DE RECLAMATION

Veillez nous faire part de toutes réclamations, aléas ou complications sous la forme du formulaire de réclamation dont vous disposez ci-dessous par voie électronique à l'adresse email suivante : sfcc.secretariat@gmail.com

Un retour sur ces réclamations sera effectué après discussion en réunion semestrielle des conseils de la SFCC.

Sujet

J'ai participé à la formation

Nom de la formation :

Date de la session :

Ma réclamation concerne :

Merci de barrer les mentions inutiles

Accès - Equipement – Enseignement – Intervenants - Matériel pédagogiques

Autre

Description :

Données personnelles :

Civilité : Madame, Monsieur

Titre :

Mode d'exercice (barrer les réponses non correctes) :

Hospitalier, Libéral, Mixte, Autre - préciser

Prénom

Nom

Nom de la structure

Adresse Professionnelle

Localité

Pays

Téléphone

E-mail

Disponibilités (Préciser Jour et heures pour vous contacter)